

COMPTE RENDU de la SEANCE du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 17 juin 2025
- Nombre de Conseillers en exercice : 9

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. COUTON Thierry, M. GRELIER Dany, Mme GRELIER Nadia, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT, Mme CREMADES Laurence

EXCUSE: M. BLAY Mathieu qui a donné pouvoir à M. TROUVAT Jacques

ABSENT:

Mme GRELIER Nadia a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 11 juin 2025, le conseil municipal valide le compte rendu.

En ouverture de séance, après lecture de l'ordre du jour, monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Madame SIBOTTIER de s'exprimer devant le conseil sur un évènement survenu lors du week-end. Après accord du conseil, monsieur le maire donne la parole à madame SIBOTTIER pour exposer les faits. Le conseil, considérant qu'il s'agit d'un problème relationnel de voisinage, demande au maire de gérer le litige. Madame SIBOTTIER exprime son désir de rester à la réunion du conseil. Monsieur le maire lui signifie qu'elle a dans ce cas un rôle de spectateur et lui annonce que sur le sujet évoqué précédemment, il prendra contact avec elle prochainement.

1 – Délibération pour la circulation des rues du Puits Jacquet et des Fontaines :

Monsieur le maire présente les travaux réalisés à La Coudre rue des Fontaines et rue des Vallées et rappelle les travaux de l'an passé rue du Puits Jacquet. Il rappelle que l'ensemble de ces travaux se sont élevés à environ 100 000 €. Monsieur le maire propose pour limiter la dégradation des revêtements d'interdire la circulation d'engins agricoles sur certaines rues.

Après délibération, le conseil refuse l'interdiction aux engins agricoles et préfère sensibiliser sur une période de 6 mois les utilisateurs de ces rues, par contact et affichage, afin de limiter les passages et la vitesse. À la fin de cette période, le conseil restatuera en fonction des résultats obtenus.

2 – Délibération pour la salle des fêtes :

Monsieur le maire annonce qu'il n'a pas reçu de nouveaux éléments concernant les subventions demandées au conseil départemental.

Après délibération, le conseil décide :

- d'actualiser le plan de financement en fonction du choix des entreprises et de le déposer pour une demande de subvention

Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT			
Menuiseries extérieures : Geay menuiserie	17 835,51 €			
Plafond : VM	2 680,49 €			
Isolation : Point P	3 821,10 €			
Electricité : Thionnet électricité	12 328,85 €			
Menuiseries intérieures : Salem Frédéric	2 917,00 €			
Peinture : ADS	1 186,73 €			
Renforcement de la charpente : LB Maçonnerie	29 607,07 €			
Contrôle sécurité : APAVE	2 700,00 €			
Coût HT	73 076,75 €			

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental - contrat de proximité	demande 35%	73 076,75 €	25 576,86 €	
Conseil régional				
Autres : Séolis PAGR	demande 30%	35 000,00 €	10 500,00 €	
Sous-total			36 076,86 €	
Autofinancement			36 999,89 €	51,66 %
Coût HT			73 076,75 €	100%

- de ne pas attendre la position du département et mandate monsieur le maire pour demander une autorisation d'anticipation afin de commencer les travaux avant l'accord des subventions.

3 – Organisation pour le 14 juillet :

Après comparaison des tarifs des menus entre le Centre Leclerc et Ludovic FORGEARD le conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur FORGEARD et mandate Madame Nadia GRELIER pour passer commande au retour des bons d'inscription au plus tard le 8 juillet.

Le conseil décide de demander une participation pour les personnes de plus de 12 ans :

- 5 € pour les résidents de la commune,
- 10 € pour les personnes extérieures à la commune.

4 – Délibération pour la création d'une régie et nomination d'un régisseur :

Monsieur le maire rappelle que pour pouvoir collecter de l'argent, une municipalité a obligation d'ouvrir une régie. Le conseil ayant décidé de demander une participation pour le repas du 14 juillet, le maire propose d'ouvrir une régie permanente.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'ouvrir une régie permanente de recettes diverses,
- de nommer un régisseur en la personne de Jean-Jacques TOUTOUS et un suppléant en la personne de Thierry COUTON
- et de mandater le maire de faire des démarches nécessaires auprès des services fiscaux.

5 – Questions divers :

Monsieur le maire informe le conseil que la salle des fêtes est louée le 16 et 17 août. Le locataire désire la louer 2 jours supplémentaires le 15 et 18 (soit 4 jours). N'ayant pas de tarif défini pour une location de 4 jours, le conseil décide que pour chaque jour supplémentaire un surcoût de 50 € sera demandé.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a eu un entretien avec l'employé communal Benoit FORGEARD dans le cadre du suivi de son contrat « stagiaire » en attendant son incorporation dans l'effectif comme titulaire au mois d'octobre. Monsieur FORGEARD a fait part de revendications que le maire a exposées au conseil. Monsieur le maire rappelle que des évolutions importantes vont avoir lieu en fin d'année avec le départ à la retraite d'Etienne LABRUYÈRE et d'Isabelle GARNIER. Le conseil a demandé au maire une information sur les rémunérations des agents et de proposer une stratégie d'avenir pour définir le nombre de poste et pouvoir établir des fiches de postes dans le cadre d'un recrutement.

Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS évoque à nouveau le panneau d'affichage situé à l'entrée du bourg sur la route de la Ville-Aux-Moines. Le conseil décide de le remettre en état et d'y présenter de nouvelles affiches. Monsieur le maire et Jean-Jacques TOUTOUS s'engagent à présenter une maquette pour le prochain conseil.

La séance est levée à 23h00